

Bulletin

municipal de la commune

de

PALLUAU

OBJECTIF : « TACHER DE BIEN VIVRE »

(R. Descartes : Les principes de la Philosophie).

EDITORIAL

La devise est nécessaire à l'être humain.

Elle est :

- le drapeau du patriote,
- l'étendard du combattant,
- la croix du martyr,
- la morale du civil,
- la maxime du philosophe.

Elle cristallise l'esprit et la volonté sur un but à atteindre ou un capital à préserver. Ce but peut paraître valable ou inintéressant, admirable ou discutable. Il n'en demeure pas moins que ce même but nécessite l'ACTION, et c'est en cela que la devise est digne d'intérêt.

La devise cartésienne de 1644, « TACHER DE BIEN VIVRE », dont nous faisons, chers concitoyens, l'entrée en matière de ce PREMIER BULLETIN MUNICIPAL, de VOTRE premier bulletin municipal, nécessite que chacun s'emploie à l'appliquer à son échelle personnelle. Mais cette devise n'a de valeur que dans la mesure où elle ne traduit pas une forme d'égoïsme, mais représente l'élément bénéfique d'une meilleure Société, d'une plus profonde Solidarité.

Les pages qui suivent vont essayer de vous démon-

trer que vos élus locaux se sont efforcés de mettre en application cette devise.

Il fallut d'abord, faire le point, s'avouer que la stagnation, jadis normale, de notre petit pays, auquel nous sommes farouchement attachés, allait être source d'exode et d'anoxie pour ceux qui voulaient rester.

Il était nécessaire ensuite, de reconnaître que les grandes concentrations humaines ne sont pas forcément génératrices de bonheur et que votre environnement remanié « aux nécessités du jour » pouvait fort bien engendrer un « BIEN VIVRE ».

Primordial, il était donc d'agir : d'agir avec une sagesse, certes cartésienne, c'est-à-dire analyser puis synthétiser, mais œuvrer avec comme devise : « Permettre à chacun de se sentir à l'aise dans notre collectivité ».

Pour ce faire, il fallait :

- Dans le but de fixer notre population :
 - créer des emplois,
 - acheter des réserves foncières pour l'implantation de ces emplois et pour la réalisation d'un lotissement.

suite page 2

EDITORIAL

suite

- Pour venir en aide à de nombreuses familles :
 - instaurer un complément de Service Social en l'occurrence décider la création du poste d'Aide Ménagère.
- Dans le but d'être utile à nos jeunes :
 - construire un plateau d'évolution scolaire ainsi qu'un vestiaire-douches,
 - agrandir le terrain de foot-ball existant et l'entourer d'une main courante,
 - aménager les locaux scolaires et le logement des instituteurs.
- Pour lutter contre la pollution croissante que connaît notre époque :
 - réaliser un réseau d'assainissement, structure qui, de plus, conditionne d'une façon impérative, un certain nombre de réalisations.
- Pour faciliter le stationnement dans le bourg :
 - aménager ou construire des parkings.
- Sous peine de les voir s'évader, et, pour conserver à notre bourg les structures nécessaires à un chef-lieu de canton :
 - reloger les services des P.T.T. dans des locaux plus traditionnels (l'achat du bâtiment appartenant à l'E.D.F. avait été réalisé dans ce but).
 - acheter du terrain et prévoir la construction d'une nouvelle caserne de gendarmerie.
- Effectuer des réalisations indispensables, telles que :
 - le chauffage de l'église,
 - un éclairage amélioré du bourg,
 - l'amélioration des trottoirs,
 - la voirie connexe au remembrement.
- Réaliser de plus, un gros effort financier, imprévu celui-ci :
 - la réparation des bâtiments sinistrés par la tempête du 13 février 1972.

Tous ceux qui œuvrent pour le renouveau de notre communauté ont voulu savoir, chers concitoyens, s'ils étaient compris de vous. Ils ont de plus cherché à connaître vos désirs et vos récriminations ; d'où l'enquête lancée par le « Comité d'Animation ». Les résultats vous en sont communiqués dans les pages suivantes.

Ils étaient de plus, pleinement conscients de votre manque d'information : d'où le bulletin municipal qu'ils sont heureux de vous offrir.

Que vous preniez du plaisir à le lire sera leur plus belle récompense.

Et puisque nous sommes aux portes de l'année 1974, l'année 1973 touchant à sa fin, votre Maire, votre Conseil Municipal et votre Comité d'Animation vous souhaitent :

un très Joyeux Noël

et forment pour vous, et vos familles, pour la réussite de vos activités et la prospérité de notre Commune les vœux les plus sincères de :

très Heureuse Année

Votre Maire.

Composition du Conseil Municipal

M. ROCH Louis, Maire, le bourg.
M. RABILLIER André, Maire-Adjoint, le bourg.
M. PIFFETEAU Jean, Conseiller municipal, la Cantinière.
M. GALIPAUD Joseph, Conseiller municipal, le bourg.
M. GILLAIZEAU Adrien, Conseiller municipal, le bourg.
M. DORION Gilles, Conseiller municipal, le bourg.
M. GOURAUD Gaston, Conseiller municipal, le bourg.
M. CHAILLOU Victor, Conseiller municipal, la Prévôté.
M. AVRIT Michel, Conseiller municipal, l'Arguiller.
M. GUILBAUD Maurice, Conseiller municipal, le bourg.
M. RENAUD Gaston, Conseiller municipal, le Moulin.
M. PERRAUDEAU Maurice, Cons. municipal, le Moulin.
M. FAVREAU Michel, Conseiller municipal, la Naulière.

Composition des différentes commissions

Commission des Finances : MM. RABILLIER, DORION, CHAILLOU, GALIPAUD, RENAUD.

Commission Urbaine : MM. RABILLIER, GILLAIZEAU, GOURAUD, GUILBAUD, RENAUD, FAVREAU.

Commission Rurale : MM. PIFFETEAU, GALIPAUD, CHAILLOU, AVRIT, FAVREAU.

Commission des Bâtiments communaux : MM. RABILLIER, PIFFETEAU, GALIPAUD, GUILBAUD, GILLAIZEAU, GOURAUD, PERRAUDEAU.

Commission de l'Habitat et Equipements collectifs : MM. RABILLIER, DORION, RENAUD, FAVREAU, AVRIT, CHAILLOU.

Le Comité d'animation

Ainsi que vous l'expliquait l'enquête diffusée au sein de la population, le Comité d'Animation fut créé pour regrouper toutes les activités déjà existantes et dans le but de les coordonner.

Il était nécessaire que le Comité d'Animation connaisse les désirs et les récriminations pour pouvoir travailler efficacement. D'où l'enquête à laquelle il vous remercie d'avoir répondu si nombreux et avec autant de franchise.

Le Comité remercie avec chaleur toutes les bonnes volontés qui ont assuré la distribution des 400 questionnaires et le dépouillement des 169 réponses.

Il est heureux de vous donner connaissance des résultats les plus marquants de ce dépouillement.

1) Avenir de Palluau :

159 réponses : 69 Masculines — 90 Féminines

L'envisagez-vous sombre ? Avez-vous espoir ?

OUI - 56	28 M.	OUI - 144	61 M.
	28 F.		83 F.
NON - 92	38 M.	NON - 14	8 M.
	54 F.		6 F.

2) Moyens de donner « un nouveau souffle » :

A. — Désireriez-vous voir se créer de nouvelles réalisations ?

OUI : 130 NON : 1

— Dans le domaine social :

— Aide familiale et ménagère : 42 demandes.

— Dans le domaine culturel :

— Maison de Jeunes	: 29	demandes
— Bibliothèque	: 23	»
— Cinéma :	: 13	»
— Conférences	: 4	»
— Discothèque	: 4	»
— Cours de langues	: 2	»

— Dans le domaine de l'emploi :

— Industries, usines	: 94	demandes
— Emplois industriels (pour hommes)	: 24	»

— Dans le domaine commercial :

— Supérette	: 82	demandes
— Regroupement des commerçants	: 10	»
— Pas de grande surface	: 5	»
— Meilleure entente entre commerçants	: 3	»

— Dans le domaine de l'habitat :

— Terrain viabilisé pour la construction :	84	réponses
53 M.	OUI : 48 M.	NON : 5 M.
31 F.	30 F.	1 F.

— Accession à la propriété : 75 réponses		
50 M.	OUI : 38 M.	NON : 12 M.
25 F.	23 F.	2 F.

— Pavillon locatif : 74 réponses		
47 M.	OUI : 29 M.	NON : 18 M.
27 F.	20 F.	7 F.

— Dans le domaine de l'Animation :

— Sports : 14 demandes.

Pour ces 6 domaines, les priorités ont été attribuées comme suit :

— d'abord	à l'EMPLOI
— puis	au COMMERCE
	au SOCIAL
	à l'HABITAT
	à l'ANIMATION
— enfin	au CULTUREL qui a été jugé le moins urgent.

B. — Désireriez-vous être tenus informés des réalisations faites ?

— Dans le domaine COMMUNAL : 157 réponses
OUI - 66 M. NON : 2 M.
86 F. 3 F.

— Dans le domaine CANTONAL : 148 réponses
OUI : 50 M. NON : 22 M.
66 F. 10 F.

C. — Croyez-vous aux moyens suivants comme moyens d'Animation ?

— Comité des Fêtes OUI : 60 M. NON - 6 M.
84 F. 5 F.

— Syndicat d'Initiative OUI - 77 M. NON - 7 M.
76 F. 4 F.

— Camping OUI - 60 M. NON - 8 M.
75 F. 9 F.

— Caravaning OUI - 34 M. NON - 22 M.
54 F. 17 F.

— Camping à la ferme OUI - 33 M. NON - 31 M.
49 F. 26 F.

— Caravaning à la ferme OUI - 28 M. NON - 33 M.
34 F. 33 F.

— Maison de Jeunes OUI - 56 M. NON - 14 M.
74 F. 12 F.

— Moyens audio-visuels OUI - 45 M. NON - 19 M.
48 F. 21 F.

3) Vous sentez-vous isolé au sein de la population ?
OUI - 51 NON - 65

4) Seriez-vous intéressé par une réunion d'information et de débat groupant toute la population ?
OUI - 134 NON - 25

5) Avez-vous des idées personnelles à proposer ?
Si oui, lesquelles ?

- Protection de la nature (reboiser la Commune),
- Concours « Maisons fleuries » et Opération « Propreté »,
- Boîtes aux lettres aux extrémités du bourg,
- Regroupement des petites communes,
- Feu d'artifices, bals,
- Restauration du vieux château,
- Huitaine commerciale, union des commerçants et artisans de Palluau,
- Réparation des trottoirs, noms aux rues et numéros,
- Aménagements de sites reposants,
- Utilisation de la salle paroissiale,

— Panneaux à l'entrée du bourg indiquant l'heure des messes,

— Locations saisonnières,

— Répurgation deux fois par semaine,

— Terrain de camping,

— Fils électriques et téléphoniques souterrains.

Ainsi que vous avez pu en juger, cette enquête s'est avérée fructueuse pour le pourcentage des réponses (42 %) d'une part, la moisson des idées recueillies, d'autre part.

Mais désireux de resserrer les liens déjà établis par cette même enquête entre les Palludéens, soucieux également de donner gain de cause aux désirs les plus pressants ou les plus valables, le Comité se propose, afin d'en discuter, de réunir les représentants de toutes les activités exercées, de toutes les classes ou de tous les âges.

Sociétés, Amicales, Syndicats regroupent déjà une partie de la population, mais vous qui ne faites pas partie de ces organismes, vous qui représentez une partie importante de notre population, nous vous donnons rendez-vous dans notre prochain bulletin municipal dans lequel le Comité d'Animation vous fixera la date d'une réunion qui se tiendra en Mairie et à laquelle par avance nous vous invitons fortement à assister. Au cours de cette prochaine réunion, le Comité vous invitera à élire 3 représentants. Nous comptons sur vous.

Nous vous donnons maintenant la liste des différents organismes ainsi que la composition de leur bureau.

LES CIGOGNES : Société de football

- Présidents : M. RENAUD Gaston
 : M. DORION Gilles
- Vice-Présidents : M. THOMAS Gustave
 : M. COGNAUD Elie
- Trésoriers : M. GALIPAUD Joseph
 : M. DUPIRE Jean
- Secrétaires : M. ROBERT Bernard
 : M. BILLAUD Jean

COMITE DES FETES

- Président : M. DUPONT Adrien
- Vice-Présidents : M. RAYMONDEAU Joseph
 : M. GOURAUD Gaston
- Trésorier : M. BRU Jean-Claude
- Secrétaire : M. TEXIER Gérard

SYNDICAT D'INITIATIVE ET OFFICE DU TOURISME

- Président : M. DORION Gilles
- Vice-Présidents : M. CHARBONNEAU Jean
: M. GOURAUD Gaston
- Trésorier : M. GALIPAUD Joseph
- Secrétaire : M. BILLAUD Jean

AMICALE BOULISTE

- Président : M. DRAPEAU Roger
- Vice-Président : M. PROUTEAU La Chapelle-
Palluau
- Trésorière : Mme Vve BIBARD Henriette
- Secrétaire : M. TESSON Albert

SOCIETE DE CHASSE

- Président : M. RENAUD Gaston
- Vice-Président : M. AVRIT Michel
- Trésorier : M. CHEVOLLEAU Raymond
- Secrétaire : M. BESSONNET Jean-Michel

Nous vous communiquons également les différentes heures d'ouverture des services publics.

PERCEPTION : tous les jours, sauf le samedi de 8 h. à 12 h. 30 et de 13 h. 30 à 16 h.

MAIRIE : tous les matins sauf le samedi de 9 h. à 12 h.

CREDIT AGRICOLE : tous les jours sauf le lundi de 9 h. à 12 h. 30 et de 14 h. à 18 h.

BUREAU DE POSTE : du lundi au vendredi de 9 h. à 12 h. et de 15 h. à 18 h.
le samedi de 9 h. à 12 h.

Heures de départ du courrier :
— du lundi au vendredi : 19 h.
— le samedi : 14 h. 35.

Caisse Nationale d'Epargne et Caisse Nationale de Prévoyance : siège au Bureau de Poste et même horaire que celui-ci.

CAISSE RURALE : tous les matins de 9 h. à 12 h.

Caisse d'Epargne des Sables-d'Olonne : tous les mercredis.

Information de dernière heure

Illuminations du bourg

Dans sa séance du 11 Décembre, le Conseil Municipal a décidé de réduire les illuminations annuelles des fêtes de fin d'année. Les guirlandes ne seront pas installées. Seul, le sapin de Noël, sur la place de la Fontaine sera électrifié.

Le conseil municipal prie les personnes qui avaient gracieusement contribué à l'achat des guirlandes, de ne voir dans cette décision conforme à la conjoncture actuelle qu'un désir d'économie.

Economie d'électricité,

Economie de main-d'œuvre ; la pose des guirlandes occasionnant des frais disproportionnés avec le temps d'éclairage autorisé

Certain de leur compréhension, il les remercie de faire preuve à nouveau d'un sens civique qui n'a jamais failli.



LE BUDGET

Le vote du budget est l'acte essentiel de toute gestion municipale, la première obligation imposée au Maire et à ses conseillers ; le budget constitue en effet, le principal moyen d'action des communes.

Acte de prévision des recettes et dépenses pour une année (l'exercice), le budget est aussi un acte d'autorisation de ces recettes et de ces dépenses. Une fois voté par le Conseil Municipal, il a force de loi. Il doit obligatoirement être en équilibre.

Le budget primitif, voté en début d'année, est le document principal fixant le programme de fonctionnement de tous les services municipaux et définissant les investissements (acquisitions et travaux importants) à réaliser durant l'exercice.

Le budget supplémentaire, voté quelques mois plus tard, complète le budget primitif pour des opérations qui ne pouvaient être prévues en début d'exercice. Il établit aussi un lien avec l'exercice précédent, report

de dépenses et recettes. Les excédents éventuels pourront être affectés à des investissements.

L'exécution du budget (celui-ci étant seulement un état de prévision) peut être vérifié à travers le compte administratif du Maire, qui est le relevé de toutes les opérations effectuées réellement, laquelle doit coïncider exactement avec le compte de gestion tenu par le Receveur municipal.

Budget et compte administratif comportent une section de fonctionnement (recettes et dépenses appelées auparavant « ordinaires ») et une section d'investissement (recettes et dépenses appelées auparavant « extraordinaires »). Ils sont présentés selon les grandes divisions, chapitres, et sous-chapitres numérotés conformément au Plan Comptable National. Cette uniformisation permet d'utiles comparaisons et, surtout, le calcul du coût exact de chacun des services municipaux.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT POUR 1970 - 1971 - 1972

	Acquisitions d'immeubles	Terrain de sports	Assainissement	Voirie	Bâtiments communaux	Achat mobilier et matériel	Construction usine	Achat de terrains
1970	—	33 093,16	863,04	523,93	1 411,01	4 898,10	—	—
1971	—	46 688,04	272,36	11 779,86	10 019,52	3 198,00	17 498,36	—
1972	51 846,40	—	264 852,99	10 011,87	73 579,70	1 988,00	6 124,83	71 860,00

TOTAUX DES INVESTISSEMENTS : 1970 — 40 789,24
 1971 — 89 456,14
 1972 — 480 263,79

REALISATIONS : Assainissement (place du champ de foire, Ecole publique, C.E.G., et diverses rues) - Station d'épuration - Parking du cimetière - Réfection des trottoirs - Achat bâtiment E.D.F. - Achat bâtiments de la caserne - Achat terrain du lotissement - Grosses réparations aux locaux scolaires de l'école publique et au logement de l'instituteur + construction d'une cantine - Eclairage public (amélioration) - Achat d'extincteurs.

EN COURS DE REALISATION : Agrandissement du terrain de sports (achat du terrain + construction de vestiaires-douches) - Aménagement du parking de la caserne - Agrandissement des locaux de l'E.D.F. pour implantation des P.T.T.

EN PREVISION : Aménagement d'un camping non classé - Viabilisation du lotissement (division en 12 lots + électricité + eau + assainissement) - Construction d'une caserne de gendarmerie - Assainissement (route de Nantes - route du Poiré - avenue de la Gare - Chemin de Mairé - Chemin du Pissot - La Croix Sorin - Route de Grand-Landes).

Voici quelques petits détails pratiques afin de vous faciliter la tâche pour vos différentes démarches auprès des services publics.

NATURE de la PIECE désirée.	Où s'adresser ?	Pièces à fournir	Coût	Observations
Extrait d'acte de naissance	Mairie du lieu de nais.	Indiquer date de naissance, nom et prénoms	1,00 F	plus 0,50 F pour l'envoi
Extrait d'acte de mariage	Mairie du lieu de mar.	Indiquer noms et prénoms des époux et date du mariage.	1,50 F	plus 0,50 F pour l'envoi
Extrait d'acte de décès	Mairie du lieu du décès	Indiquer nom et prénoms du défunt et date du décès.	1,00 F	plus 0,50 F pour l'envoi
FICHE D'ÉTAT-CIVIL individuelle ou familiale	Mairie du domicile	Présenter le Livret de Famille.	gratuit	à défaut du Livret de Famille, présenter un acte de naissance.
CERTIFICAT de VIE CERTIFICAT de CÉLIBAT CERTIFICAT de NON-REMARIAGE CERTIFICAT de NON-DIVORCE	Mairie du domicile	Présenter le Livret de Famille ou extrait d'acte de naissance ou de mariage	gratuit	
CERTIFICAT DE DOMICILE ou de RESIDENCE ou de NON-SÉPARATION de corps	Mairie du domicile	Remplacés par une attestation sur l'honneur signée par l'intéressé.	gratuit	Imprimé à réclamer à la Mairie.
CERTIFICAT DE NATIONALITÉ	Greffe du Tribunal d'instance du domicile	Pièces prouvant la nationalité, livret de famille du demandeur, livret de famille des parents.		
LIVRET DE FAMILLE	Mairie du lieu de mariage	Nom et prénoms des époux, date du mariage, prénoms, date et lieu de naissance des enfants.	8,00 F	gratuit le jour du mariage, (duplicata délivré en cas de perte).
EXTRAIT de CASIER JUDICIAIRE	Greffe du Tribunal de Grande Instance du domicile du lieu de nais.	Etat-civil complet à indiquer.	9,00 F	plus 0,50 F pour l'envoi
COPIE CONFORME	Mairie	Présenter l'original et la copie.	gratuit	
CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ	Mairie du domicile ou Commissariat	Extrait d'acte de naissance ou de mariage, du demandeur, livret de famille du demandeur ou de ses parents, ou fiche familiale ou individuelle d'état-civil. 2 photographies d'identité. 1 timbre fiscal à 10,00 F. 15 F.		La carte est valable 10 ans. Pour un renouvellement présenter l'ancienne carte.
PASSEPORT	Mairie du domicile ou Commissariat	Extrait d'acte d'état-civil ou livret de famille, ou fiche individuelle ou familiale d'état-civil, ou carte d'identité délivrée depuis moins de 10 ans, ou passeport périmé. 2 photographies d'identité Timbre fiscal à 50,00 F ou récépissé de versement. 100 F.		Demander à la Mairie le nom des pays qui admettent la Carte Nationale d'Identité à la place du passeport.
AUTORISATION de SORTIE du Territoire Métropolitain pour les mineurs.	Mairie du domicile	Livret de Famille (c'est le père ou la personne chargée de la tutelle ou investie du droit de garde qui doit se présenter pour demander la pièce).	gratuit	
CARTE d'ÉLECTEUR	Mairie du domicile	Pour une 1 ^{re} inscription : pièce d'identité A la suite d'un changement de domicile : ancienne carte.	gratuit	Les inscriptions sur les listes sont prises chaque année entre le 1-9 et le 31-12.
PERMIS DE CONSTRUIRE	Mairie du lieu où doit être édifée la construction	Imprimé de demande et liste des pièces en Mairie.	gratuit	Selon le cas, d'autres pièces peuvent être exigées. Se renseigner en Mairie.